

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 10

MONTREAL MARDI, 20 JUILLET 1847.

No. 57.

## SITUATION RELIGIEUSE DE L'ALGÉRIE.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE QUATREBARBES.

Messieurs, la nécessité de signaler à la chambre une lacune considérable dans les discours des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, et dans le rapport si complet d'ailleurs de l'honorable M. de Tocqueville, m'a forcé à prendre la parole. Accoutumé à ne jamais déguiser mes convictions et mes croyances, je sollicite l'indulgence de la chambre pour de très-courtes observations.

Je veux exposer brièvement la mission chrétienne de la France en Afrique, vous demander si elle a été remplie, et s'il ne reste rien à faire pour maintenir et conserver, par l'Évangile et la croix, ce que Dieu a voulu qu'il fût conquis par l'épée.

Comme cette question touche à tous les grands intérêts de l'Algérie, à la colonisation européenne comme à l'administration et au gouvernement des Arabes, j'ai demandé la parole sur ce dernier chapitre.

Depuis dix-sept ans que la France a pris possession d'Alger, une force mystérieuse n'a cessé d'entraîner nos généraux et nos colonnes à l'entière conquête de l'ancienne régence; et le gouvernement, subissant à regret cette influence irrésistible, flottant entre mille projets divers, regardant parfois comme un don fatal ce legs de la victoire, laissé, comme un dernier adieu, par la vieille monarchie, a cherché longtemps à comprimer ce mouvement inconnu. L'occupation restreinte à quelques points principaux, l'abandon de Médéah et de Uleméen, les retranchemens de la Mitidja, la création d'un royaume arabe, toutes les résistances, tous les systèmes sont venus tour à tour en aide à cette politique pusillanime, et tour à tour ont été déjoués par des événements imprévus.

L'occupation bornée au massif d'Alger a encouragé les Arabes à assaillir nos sentinelles jusque sous les murs de la Casaubah; les redoutes de la Mitidja n'ont point empêché les razzias et les incendies des Hadjoutes; créé sultan des Arabes, Abd-el-Kader a bravé notre puissance; et une fois l'honneur de la France engagé, il a fallu successivement conquérir Constantine, traverser l'Atlas, réduire à force de persévérance et d'audace chaque tribu une à une à demander l'aman, refouler Abd-el-Kader au Maroc, gagner la bataille d'Isly, soumettre la Kabylie malgré le parlement, partout se couvrir de gloire, et, en un mot, continuer, comme on le disait dernièrement, l'œuvre des croisades avec la France du dix-neuvième siècle, qu'elle le veuille ou qu'elle ne le veuille pas.

Ces rudes et glorieux travaux ne se sont pas, Messieurs, accomplis sans sacrifices. Cent mille Français les ont payés de leur vie, un milliard a été dépensé, et, ce qui est plus triste encore, la guerre n'a pas toujours été exempte de violences et de représailles sauvages. Mais, à part quelques pages sanglantes qui souillent les guerres les plus justes, qui peut dire au prix de quelles privations, de quelles fatigues, de quelle courageuse patience nos soldats, dirigés par leurs intrépides chefs, ont conquis un royaume à la France?

C'est qu'ils étaient, eux aussi, les instruments de Dieu dans cette lutte de la civilisation chrétienne contre le mahométisme, car, Messieurs, ce n'est pas sans doute dans le but de régner par le sabre, à la manière des Turcs, que nous avons soumis cette terre d'Afrique. La croix en a pris possession le jour où le noble maréchal qui avait conçu, préparé et accompli cette grande expédition, a détruit ce nid de pirates et fait flotter sur les remparts d'Alger le drapeau de la France.

Que l'on conteste ou non ce fait glorieux, il existe. Chaque année ajoute à sa force, et je ne puis que plaindre du fond de l'âme, dans l'intérêt de mon pays et de la civilisation, les aveugles qui nient la lumière et veulent entraver ce mouvement religieux au profit de je ne sais quelles rancunes voltairiennes et anti-françaises.

Ces réflexions me conduisent naturellement à raconter ce qui a été fait en Afrique pour le catholicisme depuis la conquête. J'ouvre le livre d'un de nos honorables collègues, M. Genty de Bussy, ancien intendant civil de l'Algérie, et j'y vois que les aumônes militaires ayant été supprimées en 1830, notre armée et nos colons sont restés en quelque sorte sans culte jusqu'en 1832. Témoin de cette indifférence irréligieuse, un marabout s'écrie: "Je ne vous comprends pas, vous autres Français; vous vous dites chrétiens, et vous n'en remplissez pas les devoirs. On n'est homme que quand on prie."

Les Arabes ne dissimulent pas leur mépris pour une nation qu'ils croient

idèle, et nous voyons plus tard Abd-el-Kader refuser d'ajouter foi à la parole d'un officier distingué, en lui disant: "Comment veux-tu que j'aie confiance en toi, tu ne pries jamais Dieu!"

A la fin de 1832, le duc de Rovigo, gouverneur d'Alger, sent enfin le besoin de consacrer au catholicisme un édifice convenable. Une mosquée, offerte par les muftis eux-mêmes, remplace une chapelle improvisée à la hâte. Un vicaire apostolique est nommé sans aucune fonction; et quelques prêtres isolés, sans appui, sans guide, sans discipline, restent seuls chargés de la population catholique.

Pendant tout ce temps, ajoute M. de Bussy, pour ménager les susceptibilités musulmanes, on dépouille le culte chrétien d'une partie de ses pratiques; processions, pompes, cérémonies, tout fut refoulé dans l'intérieur; et jusqu'au drapeau du Christ, nous ne l'avons point arboré, sacrifiant ainsi nos symboles les plus chers au désir de faire vivre deux religions en paix.

Ce n'était point la paix que préparait cet oubli de nos croyances, c'était le mépris et la guerre.

Car autre chose est la tolérance, qui n'est que la charité évangélique bien entendue, la fidèle interprétation des paroles de Dieu, qui fait lever son soleil sur la vérité et l'erreur; autre chose est ce lâche abandon du christianisme au profit du Coran.

Cependant le gouvernement sentait qu'il ne pouvait plus long-tems donner à la France chrétienne ce déplorable spectacle. Frappé de la nécessité de gagner les Arabes par l'influence de l'Évangile, il a songé un instant à envoyer en Algérie des Lazaristes parlant arabe, et à leur confier les missions de l'Atlas.

M. de Bussy, à ce sujet, pense que si le christianisme devait échouer sur les Maures, il pouvait devenir un précieux auxiliaire vis-à-vis des Arabes. Chez ces hommes neufs et sauvages, il y avait quelques chances de faire germer notre religion.

Chez les Kabyles surtout, il espère que de nouveaux apôtres tenteront leur conversion. L'Afrique, dit-il, profitera de leurs triomphes, et les couronnes de martyrs qui les attendent pourront devenir les marchepieds de la civilisation.

C'est en ces termes, Messieurs, que s'exprime un homme qui a longtemps rempli les premières fonctions civiles de l'Algérie. Je le remercie et le félicite de ces sentimens. On était loin encore du système d'exclusion, qui, sous prétexte de tolérance, interdit toute propagande chrétienne vis-à-vis des indigènes, ferme nos ports aux prêtres parlant l'arabe, et essaie d'enlever de nos hospices le signe sacré de la rédemption.

Les bonnes intentions, il est vrai, restaient à l'état de théorie, et comme l'observe encore M. de Bussy: "Nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions dû faire, et trop préoccupés des autres voies, nous avons négligé celle-là."

Cependant une population civile, partie des provinces du midi de la France et des pays les plus catholiques de l'Europe, accourait en foule en Algérie et réclamait la faculté de suivre le culte paternel. Nos soldats qui combattaient et mouraient pour la France, demandaient avec instance les secours de la religion, et l'on avait vu même, comme aux tems chevaleresques, un général d'artillerie, ancien officier d'ordonnance de Napoléon, répondre pieusement, sur son lit de mort, aux prières récitées par son aide-de-camp.

Après huit années d'occupation, lorsque plus de cent mille colons et soldats français étaient disséminés sur l'Algérie, il y avait à Alger une seule église, desservie par un prêtre, mais dépourvue des objets les plus nécessaires à son culte. A Oran, une misérable chapelle et un pauvre vieillard; à Bone, une autre chapelle et le prêtre unique.

Et c'était là tout, absolument tout ce que le gouvernement français avait cru devoir faire pour le vieux culte de la patrie. C'était ainsi qu'il avait compris sa mission!

L'établissement d'un évêché, à la fin de 1838, vint changer cet état de choses, et fut tout à la fois une grande réparation et un immense bienfait. La population et l'armée accueillirent avec transport le nouvel évêque et les consolations religieuses qu'il venait apporter.

Messieurs, neuf années se sont écoulées depuis ce grand événement, qui venait témoigner au dix-neuvième siècle de la perpétuité du catholicisme et replier la chaîne interrompue de ces évêques d'Afrique qui se rassemblaient en concile, au nombre de deux ou trois cents, à Carthage ou à Hippone, et comptaient parmi eux des hommes tels que saint Cyprien et saint Augustin.

Qu'à fait le gouvernement pendant ces neuf années ?

Quelques faits significatifs répondront à cette question.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1846, il n'avait pas créé une seule cure dans l'Algérie. Des succursales seules avaient été fondées.

A la même époque, en dehors de quelques mosquées abandonnées par les musulmans, dans un pays où il n'y avait pas une église, cinq seulement ont été construites.

A Alger, pour une population catholique de 40,000 âmes, il n'y a encore qu'une église, un curé et trois vicaires. Il est vrai que l'évêque a obtenu en 1845 seulement trois titres de prêtres auxiliaires.

A Oran, ville de 18,000 habitants, on compte trois prêtres reconnus par le gouvernement, deux seulement à Bone et à Philippeville, ville de 5 à 6,000 âmes, un seul à Blidah pour 4,000 habitants, deux à Constantine, siège de la division d'une grande province. Partout ailleurs, à Médéah, Bougie, Mascara, Tlemcen, le pauvre desservant vit seul, isolé, au milieu de son immense paroisse. Pas un vicaire, pas un ami pour le soutenir, l'encourager et partager ses travaux. Il succomberait sous le fardeau s'il n'avait pas la conscience du bien qu'il fait ; si surtout il ne trouvait pas, dans notre brave armée, l'appui que lui refuse presque constamment l'autorité civile.

Car, il faut bien le dire à la face du pays, c'est là qu'il trouve presque toujours une opposition étroite, haineuse, systématique, que n'a jamais partagée l'autorité militaire. C'est là où sont arrêtés ces revirements de fonds qui paralysent la bonne volonté des chambres et détournent de leur destination les allocations du budget.

Ainsi, au village de Mustapha, si peuplé, si florissant, il n'y a encore que la galerie humide d'un puits à roues. Au-dessus, le manège ; au-dessous, une écurie et une boucherie ; à côté, une salle de bains publics et une maison infâme.

A Koléah, pour trois villages, un corridor moresque de neuf mètres de longueur.

A Bonfrik, on s'est longtemps contenté d'une baraque de planches.

A Philippeville, cité toute française, qui prend chaque jour de nouveaux développemens, le premier soin de l'administration a été de construire une mosquée, qui est restée déserte. Les habitans réclament encore aujourd'hui l'achèvement de leur église.

A Bane, rien qu'une chapelle indigne.

Oran eût été longtemps sans église si le général de Lamoricière n'avait donné une mosquée qui servait de magasin militaire et que les colons ont réparée à leurs frais.

A Mers-el-Kébir, un magasin sert de temple, également aux frais des habitans.

A Mazagan, illustré par le courage de nos soldats, l'autel est dressé sous un figuier.

A Tenez, ville de 1,500 habitans, la tente de l'évêque d'Alger a longtemps servi de chapelle.

Je pourrais, Messieurs, continuer cette nomenclature déplorable, vous faire remarquer la différence énorme entre les allocations accordées aux différens services et celles votées pour l'Eglise d'Afrique, si pauvre, si une à son berceau. Je pourrais, par exemple, mettre en regard les 50,000 francs donnés annuellement aux pèlerins de la Mecque, avec les 180,000 francs qui, sur un budget de 130 millions, sont accordés à notre culte. Mais ce n'est pas là ce qui doit le plus contrister ni même préoccuper une âme chrétienne. Le premier temple du Christ a été l'étable de Bethléem. Nous pouvons attendre encore. Le catholicisme est patient, parce qu'il est immortel.

Cependant, je ne peux pas oublier, au milieu de tant d'exemples déplorables, l'admirable zèle de nos soldats du camp de Sétif élevant eux-mêmes, sous la direction de leurs officiers, une charmante chapelle. Il y a dans cette simple et pieuse action de pauvres soldats venus peut-être des landes de la Bretagne et de la Vendée, plus de cœur et de véritable intelligence de la colonisation que dans tous les arrêtés de l'administration civile.

J'avais besoin, Messieurs, de vous citer ce fait avant de vous faire connaître d'autres actes. Il y a quatre ou cinq ans, sur la demande de la population tout entière, trente Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul vinrent débarquer à Alger. Protégées par l'autorité militaire, et fortes de l'amour qu'elles inspirent dans tous les lieux où elles portent leurs pas, elles furent bientôt chargées des hôpitaux civils, d'un dépôt d'ouvriers et de colons, des écoles gratuites, d'une maison de secours et de pansement, des enfants trouvés, d'une autre maison d'orphelins et de nombreux secours en pain et en argent. Il semble que tant de bonnes œuvres et la vénération des Européens et des indigènes, qui les respectaient à l'égal des anges, devaient les mettre à l'abri de misérables persécutions.

Il n'en a rien été. Sous prétexte de tolérance et de liberté des cultes, un ordre du directeur de l'intérieur est venu prescrire aux bonnes religieuses de retirer tous les crucifix qui se trouvaient dans les salles, de s'abstenir de prières extérieures et de ne se permettre aucune manifestation religieuse avant d'avoir obtenu l'assentiment de l'autorité civile.

Cet ordre, approuvé par M. le ministre de la guerre a été suivi d'un règlement ministériel, en opposition directe avec le traité passé lors de l'établissement des sœurs de Saint-Vincent, entre M. le supérieur-général des Lazaristes et le gouvernement.

Messieurs, je n'ai pas lu le texte du règlement ; mais ce que je sais, je puis le dire en partie.

M. le supérieur-général des Lazaristes, voyant les saintes filles qu'il dirige dans l'impossibilité de suivre leur règle et de faire le bien, voyant en outre qu'on ne respectait pas même le traité conclu avec elles, s'est décidé à leur donner l'ordre de quitter l'Algérie. Je ne vous révélerai point, Messieurs, sous quelle haute influence et par quel hasard heureux cet ordre a été révoqué. Il me suffira de vous dire que le ministre a été forcé d'annuler son dernier règlement et de revenir à l'ancien traité, que l'on a dit pour excuse avoir été égaré dans un démenagement d'un bureau, mais dont l'esprit n'aurait jamais dû être oublié.

Je me résume en quelques mots :

L'Algérie, d'une étendue de 250 lieues de côtes, possédait, l'année dernière, outre son évêque, deux vicaires-généraux, six chanoines, quatre curés, vingt-trois desservants, sept vicaires, six prêtres auxiliaires, en tout quarante-huit prêtres, nombre insuffisant pour une population européenne de 250,000 âmes.

Le budget ecclésiastique est hors de toute proportion par son infériorité avec celui des autres services.

Une mauvaise volonté persévérante est constamment en garde, non-seulement contre toute tentative de prosélytisme, mais encore contre toute expansion religieuse.

Les mêmes hommes qui, dans leur cabinet, approuvent l'extermination des Arabes, qui disposent à leur gré, au profit du trésor, de la propriété des tribus, des revenus des mosquées, des établissemens de bienfaisance et d'éducation musulmane, se prennent tout à coup d'une si grande tendresse pour la loi de Mahomet, qu'ils interdisent l'entrée de l'Algérie aux prêtres parlant arabe, et regardent comme un crime sur une terre française la libre propagation de l'Évangile.

Eh bien, Messieurs, je vous le dis avec la conviction la plus profonde, le christianisme n'a rien perdu de sa force civilisatrice, et c'est la seule justice qui que vous ayez dédaignée. Vous avez devant vous un peuple religieux, ardent, enthousiaste, plein de confiance en Dieu et de foi dans la prière. Vous l'avez dépouillé, vaincu, humilié, châtié cruellement quelquefois. Il est temps de lui faire connaître la France autrement que par des confiscations et des razzias. Vous voulez coloniser et vivre en paix avec les Arabes ? Rassurez-les d'abord contre l'expropriation de leur territoire. Fixez une juste indemnité pour donner les terrains à la colonisation, et maintenez ensuite la propriété arabe intacte, sacrée, à côté de la propriété européenne. Ne touchez pas surtout aux fondations pieuses et charitables qui existaient avant la conquête. Ne prenez point les revenus des mosquées ou des écoles. Il n'est pas plus légitime de voler le vaincu que de le tuer.

La victoire vous a donné les mosquées des Turcs appartenant à une secte et à un rit différens. Transformez-les en églises, les Arabes seront les premiers à le voir de bon œil. Multipliez les institutions de bienfaisance que le christianisme seul peut créer. Un religieux médecin au milieu d'une tribu, une Sœur de Charité, un pauvre Frère tenant la charue, seront encore plus pour éteindre les haines de religion et de races que vos proclamations et vos arrêtés. Facilitez la création des établissemens agricoles dirigés par des congrégations où l'Arabe trouvera secours et asile dans ses maladies et ses misères. (murmures.)

Messieurs, c'est l'opinion de M. le maréchal Bugeaud ; il favorise les congrégations, parce qu'il les connaît. J'ai là entre les mains une lettre de lui, dans laquelle il témoigne au supérieur des Jésuites de l'Algérie sa satisfaction pour toutes les bonnes œuvres auxquelles il travaille avec tant de zèle.

Ce supérieur a été mon camarade de collège, et je suis heureux de pouvoir lui envoyer du haut de cette tribune ce souvenir de mon attachement. (Très-bien !)

Ne craignez pas que les ouvriers évangéliques manquent à votre appel. Toutes les fois qu'un besoin social se manifeste, le christianisme ne demande que la liberté pour y parvenir. Ne concevez nulle défiance des rapports qui s'établissent entre l'indigène et le prêtre. Ce dernier n'a rien à craindre dans les tribus ; il est toujours pour elles le marabout chrétien, et sa robe le protège plus que nos baïonnettes.

Vous avez essayé de tous les systèmes, excepté d'un seul. Vous avez tenté une œuvre impossible, de coloniser en dehors de toutes croyances. Mais c'est comme si vous vouliez asséoir une pyramide sur la pointe. Croyez-moi, c'est-là le secret de votre impuissance.

Et cependant le courant est formé ! Chaque jour vous amène sur la terre d'Algérie une population appartenant aux pays les plus religieux de l'Europe. Vous lui devez la protection dont elle a besoin ; mais montrez-lui aussi le clerc qui lui rappelle son village, l'église où elle fera baptiser ses enfans. Ne dites pas que les émigrans ne sont que des gens sans moralité ni sans principes, le rebut de la population européenne. L'économie qui monte à la surface cache souvent une liqueur pure.

En deux mots, justice chrétienne aux Arabes, sécurité aux colons, libre propagation de l'Évangile, et la France verra bientôt le terme de ses sacrifices, et en recevra bientôt un prix immortel.

#### AFFAIRES DE SUISSE,

Nous avons dit que M. de Bois-le-Comte, ambassadeur de France en Suisse, avait protesté à l'avance, par un discours adressé à M. Ochsenbein, nouveau président du directoire fédéral, contre toute mesure qui pourrait porter atteinte au pacte de 1815. Les projets hautement avoués du parti des

corps-francs donnent à cette protestation une incontestable importance. Cependant nous croyons qu'elle aura peu d'influence sur les destinées de la Suisse. Les radicaux ont la majorité dans le Directoire et voudront en user. Ils savent d'ailleurs que la diplomatie parle plus qu'elle n'agit. Dans tous les cas, ils se croient en position de brusquer les choses et de pouvoir répondre à la France et à l'Autriche en se retranchant derrière l'autorité des faits accomplis. Ce calcul est visible dans la réponse de M. Ochsenbein, et nous devons reconnaître qu'il n'est point mauvais. Mais, grâce à Dieu, l'ancien chef des corps-francs n'aura pas seulement à répondre aux discours écrits de notre ambassadeur ; il faudra qu'il compte avec l'alliance catholique. Sur ce terrain la victoire sera plus difficile, et M. Ochsenbein doit s'en douter. En effet, son expédition sur Lucerne, d'où il revint avec une promptitude qui lui valut le poétique surnom d'Ochsenbein aux pieds-légers, doit encore être présente à sa mémoire. Depuis cette époque les catholiques se sont fortifiés, et l'article suivant, que nous trouvons dans la *Gazette de Lucerne*, fera comprendre qu'ils sont prêts.

« Il faut avant tout, que les efforts des catholiques tendent au maintien de l'état de droit constitué par le pacte fédéral. Les obligations contractées en 1815 par la confédération envers les puissances européennes et le pacte du 7 août 1815 qui en a été le résultat, forment notre situation de droit ; ces conventions et le pacte sont donc et doivent demeurer inviolables. Toutefois, il ne résulte pas de cette situation qu'il ne puisse et ne doive même, du commun consentement de tous les cantons et en vertu de transactions libres de toute contrainte, être introduit des améliorations, principalement dans l'ordre matériel et économique. Mais ces améliorations ne peuvent s'exécuter ni par les voies révolutionnaires, ni en vertu d'une majorité de votes obtenue en Diète. Il est au contraire du devoir des cantons fidèles au pacte et des catholiques de résister à de pareilles entreprises, révolutionnaires ou fédérales, par toutes sortes de moyens, et même, le cas échéant, par la force.

« Car aucune majorité fédérale n'est compétente pour décider d'obligations en matière de droit des nations ni du pacte fédéral. C'est en vertu de leur droit que les Etats catholiques se sont unis par une convention spéciale et conforme au pacte. Maintenir cette union tant que dureront les efforts anti-fédéraux, c'est remplir le devoir qu'impose le soin de sa propre conservation et se montrer soumis au pacte fédéral.

« La base du système fédéral de 1815 est la souveraineté de tous les cantons. Elle est proclamée par le pacte et reconnue de toutes les puissances européennes. En elle est la garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse, comme cette neutralité est la garantie de son indépendance. La souveraineté cantonale est le boulevard de la paix intérieure de la Suisse, des caractères spéciaux de chacune de ses nationalités et de la prospérité de ses populations. Assez souvent déjà ces principes ont été développés et démontrés pour qu'il suffise d'en faire ressortir ici la conséquence, c'est à dire que les catholiques maintiennent dans son inviolabilité la souveraineté des cantons ; que c'est pour elle qu'ils se présentent sur la brèche, et que jamais ils ne souffriront qu'il lui soit porté la moindre atteinte. Sous ce rapport donc la fédération particulière des sept cantons catholiques doit être défendue même par la force contre les attaques dont elle est menacée.

« Par suite de la réforme et des transactions qui ont rétabli la paix publique en Suisse, les rapports de droit des confessions catholique et protestante ont pris leur forme actuelle. Elle consiste en une parfaite égalité de droits entre les deux confessions. Chacune d'elles a le droit d'être et de se gérer, dans le territoire où elle est établie d'après ses formes propres et naturelles. Mais aucune d'elles n'a le droit de troubler l'autre sur son territoire en rien de ce qui a rapport à son mode d'existence. C'est en quoi consistent l'indépendance et la tolérance confessionnelles. Les catholiques peuvent se rendre à eux-mêmes le témoignage de n'avoir jamais violé ni l'une ni l'autre. Il faut qu'ils conservent cette conscience de leur conduite, et qu'en aucune manière ils ne se permettent de troubler la confession protestante ni dans ses droits, ni dans ses biens, ni dans ses libertés.

« Mais aussi ils ne doivent, à aucun prix, se laisser enlever le droit d'être catholiques, et ce à leur manière et comme il leur convient. Il ne doit être permis ni aux protestants, ni aux francs-maçons, de leur prescrire leur profession de foi, de mesurer l'étendue des droits de l'Eglise catholique, d'apprécier leurs institutions ecclésiastiques, de leur indiquer celles qu'ils auraient à établir ou à supprimer, de juger du mérite des instituteurs auxquels il leur convient de confier l'éducation de leurs enfants ou l'instruction de leur jeune clergé. A tout cela, protestants et francs-maçons ne comprennent rien, et il ne leur appartient aucunement de s'en occuper. Mais si, malgré leur incompétence en pareille matière, ils se permettent d'en parler, les catholiques doivent les rappeler au silence ; s'ils poussent l'insolence de leurs prétentions jusqu'à vouloir exécuter ce qu'ils auraient décidé à cet égard, il faut que les catholiques leur résistent avec fermeté, et s'ils ont recours à la force, il faut que les catholiques les repoussent par la force.

« Respect au pacte fédéral, souveraineté des cantons, indépendance des deux confessions simultanément établies en Suisse, souveraineté indépendante de l'Eglise catholique, voilà les droits que les catholiques suisses, tendent à obtenir et à consolider, et pour la défense desquels, bien qu'incessamment harcelés, persécutés et maltraités, ils se sont plus que jamais étroitement unis. C'est là ce que nous voulons, ce que nous exigeons avec simplicité, loyauté et persévérance.

Du reste, quoi qu'en disent nos journaux, on n'est pas encore, en Suisse, parfaitement édifié du résultat unanime des douze votes que le radicalis-

me compte en Diète. Ainsi la commission de cinq membres chargée de préparer le projet des instructions à donner à la députation de Schaffhouse se compose de trois conservateurs et de deux radicaux. D'autre part, la commission d'Etat des Grisons propose au Grand-Conseil de demander à la Diète que la sommation pour l'expulsion des Jésuites ne soit adressée qu'à Lucerne, et qu'une simple invitation à ce sujet soit faite aux autres cantons. Quant aux cantons catholiques, on peut être certain qu'à l'exemple du Grand-Conseil de Fribourg, ils prescriront à leurs députations d'opposer la protestation la plus solennelle et la plus absolue à tout *conclusum* pris à une majorité fédérale quelconque contre la fédération particulière des sept cantons. Le premier député de Fribourg sera M. Garnier, dont les sages et courageuses dispositions ont si promptement repoussé les corps francs de Morat à l'époque de leur pointe heureuse sur la capitale du canton ; résultat que le *National* crut devoir attribuer au brouillard épais qui régnait sur les hauteurs de Courtepin, mais dont il a trop bien compris la cause véritable pour ne pas craindre qu'elle se reproduise même dans une saison où le brouillard est fort rare.

Univers.

### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'UNIVERS.

Des bords du Rhin, le 29 mai 1847.

Monsieur le Rédacteur,

La Diète de Berlin est maintenant la seule chose dont s'occupe tout le monde : elle fait oublier jusqu'à la misère de nos classes pauvres, laquelle est cependant bien grande malgré les magnifiques apparences de la récolte prochaine. On lit avec avidité les compte-rendus des discussions de la Diète publiés par les journaux, ainsi que les nombreuses lettres écrites par les députés. Vous l'avez déjà vu, toutes les résolutions de la Diète sont prises dans un sens vraiment libéral, et quand même elles ne seraient pas toutes ratifiées par le Gouvernement, l'impulsion est donnée, et nous avancerons nécessairement dans la voie constitutionnelle, dans laquelle nous venons d'entrer. Personne, au reste, pas même à Berlin, ne se fait plus illusion à cet égard, et il paraît que le Gouvernement lui-même ne compte plus résister à l'impulsion générale, à en juger, du moins, par la bonne grâce avec laquelle il fait, l'une après l'autre, des concessions à la Diète. La discussion sur les affaires intérieures et extérieures, jusque et y compris la question des duchés de Schleswig et Holstein, et même sur la question religieuse, plus brûlante encore, n'a jamais été entravée ni par le maréchal de la curie des trois Etats (curie inférieure), M. de Bodelschwing, l'ancien gouverneur (*oberpräsident*) de nos provinces.

C'est sur cette question religieuse que je voudrais attirer votre attention, parce que nos ennemis ne manqueraient pas de relever la fausse position dans laquelle se sont placés un grand nombre de nos députés catholiques des provinces rhénanes et de Westphalie, surtout ceux qui appartiennent à la noblesse de ces deux pays et qui, personnellement, sont ou ne peuvent plus respectables. Voici de quoi il s'agit :

Dans les lettres patentes du 3 février se trouve un article qui porte que pour être éligible à la Diète il faut appartenir à l'une des deux confessions reconnues par l'Etat, c'est-à-dire à l'Eglise catholique ou à l'Eglise protestante orthodoxe, ce qui veut dire maintenant à la fraction piétiste. Par cet article, on a entendu exclure de la Diète les rationalistes, les amis de la lumière, les amis protestants, etc., ainsi que les rongiens ou catholiques-allemands (*deutsch-katholiken*). Or, plusieurs pétitions étant arrivées à la Diète pour demander la suppression de cet article, un député de Créfeld, M. Beckerath fit une proposition tendant à rayer cet article. Son discours en faveur de la liberté religieuse fit une profonde impression sur l'assemblée. Cependant, sur l'observation que la suppression de cet article ouvrirait la Diète « même aux juifs, aux musulmans et aux païens, » comme s'exprima un membre, et que par là on donnerait tous les droits civils et politiques à des non-chrétiens, on se décida à modifier la proposition dans ce sens que tous ceux qui professeraient le christianisme seraient éligibles. On s'y décida d'autant plus facilement que l'émancipation des juifs fait l'objet d'un grand nombre de pétitions et qu'elle sera discutée plus tard. La proposition ainsi modifiée rencontra encore une vive résistance de la part des piétistes, auxquels se joignirent malheureusement plusieurs députés catholiques de la noblesse rhénane et westphalienne. La raison sur laquelle ils se fondaient était la nécessité de maintenir un état chrétien (*einen Christlichen Staat*) et ce qu'ils ont bien voulu appeler une religion positive. Malgré cette opposition, l'article fut adopté à une immense majorité, et nous ne doutons pas qu'il ne soit ratifié par le Gouvernement.

Le vote de nos députés catholiques nous a profondément affligés ; il nous a donné la preuve que ces hommes, d'ailleurs si honorables, ne comprennent pas les vrais intérêts de l'Eglise au temps où nous vivons. L'égalité absolue de tous les cultes, de toutes les doctrines devant la loi purement humaine, ne préjuge en effet rien sur la question du vrai. C'est le législateur annonçant d'une manière officielle qu'il n'a aucune juridiction propre sur le domaine de la conscience, et quand il parle ainsi, il répète tout simplement ce que depuis dix-huit siècles l'Eglise n'a cessé de lui dire. Au contraire, lorsqu'il distingue, en vertu de sa seule autorité, entre les cultes et les doctrines, quand il accorde le droit de cité aux uns et le refuse aux autres, il est bien obligé de s'arroger virtuellement la compétence propre que notre foi lui refuse, car il ne peut permettre que des citoyens professant une religion non autorisée jouissent des droits civils que la loi leur refuse. Or, il ne saurait les en empêcher s'il n'a point qualité pour constater les caractères cons-

l'utiles de chacun des cultes autorisés, et par conséquent s'il ne se pose pas, bien que d'une façon indirecte, juge de la foi. Cependant, quoi qu'il fasse, il sera athée en tant que pouvoir, puisque, ce qui équivaut à la négation de toute vérité, il sera contraint de députer légalement vraies toutes les religions privilégiées. Autrement, pourquoi leur privilèges ?

Ainsi, le principe moderne de la liberté universelle des cultes, dans leurs rapports avec le législateur terrestre, n'a rien dont une conscience catholique doive nécessairement s'alarmer, tandis que l'autre principe, celui que nos députés ont défendu, est de nature à soulever chez qui le comprend de sérieux scrupules. L'état chrétien, tel que le conçoit le gouvernement prussien et qui a été si imprudemment défendu à la Diète, ne ressemble, en effet, nullement à l'état chrétien ou catholique de nos pères. Celui-ci recevait sa loi temporelle, ses institutions de l'Eglise ; il n'avait qu'une foi, qu'une vérité, qu'une conscience, tandis que celui-là possède autant de vérités opposées, de consciences contraires qu'il professe officiellement de cultes différents, et au lieu de leur emprunter sa mission, c'est lui qui les choisit, les approuve et les ratifie. Si nos députés n'avaient pas perdu de vue des principes qui seront bientôt élémentaires parmi les catholiques, ils n'auraient pas mérité les reproches que j'ose leur adresser par l'intermédiaire de votre journal.

Agréez, etc.

N.....

### LA SESSION PARLEMENTAIRE.

Lundi dernier, M. Latérière proposa qu'une adresse fût présentée à Son Excellence le priant de proroger le parlement aussi promptement que possible. L'hon. monsieur fit remarquer, à l'appui de sa motion, l'état sanitaire de la ville, et la chaleur intense qui empêche les membres de se livrer aux travaux ardues que requièrent leur position et leurs devoirs. Cette proposition fut rejetée par une majorité de 22 contre 15.

Le même jour, le comité des privilèges et élections fit rapport, sur la pétition de L. Guillet, éc., que son siège n'avait pas été vacant, en conséquence du changement survenu dans les devoirs de son emploi, comme agent pour la vente des biens des Jésuites. La chambre concourut dans le rapport, et sur motion de M. Viger, elle ordonna que le rapport soit imprimé. M. Bertrand a obtenu la permission de s'absenter jusqu'au 1er août.

Sur motion de M. le procureur-général Sherwood, la chambre se forma en comité et adopta une résolution accordant £3,613 S 0 pour payer la balance due aux réclamans des pertes essayées pendant l'insurrection dans le Haut-Canada.

M. La Fontaine s'opposa à cette mesure par ce qu'il regardait comme une injustice d'accorder le paiement de ces réclamations dans une partie de la province, en les refusant dans l'autre. Plusieurs autres membres parlèrent dans le même sens, mais inutilement.

M. Daly mit devant la chambre le rapport des commissaires pour les travaux publics.

M. Baldwin s'est informé si le ministère avait intention de prendre quel que moyen pour acquitter les réclamations des personnes qui ont été employées en vertu des ci-devant conseils municipaux du Bas-Canada. M. Badgley a répondu que le nouveau bill des municipalités pourvoyait à cet objet.

M. Cauchon demanda si le ministère avait dessein de vendre les biens des Jésuites, — si M. DeBleury était nommé Juge de circuit pour le district de Montréal, si cette place lui avait été offerte, ou si elle lui était promise ? M. Daly a répondu, négativement, à ces deux questions.

Mercredi soir un débat intéressant a eu lieu sur une motion de M. Cameron de Lanark concernant l'émigration. Cette motion tendait à faire adopter des mesures pour secourir les émigrés, en leur accordant à crédit des étendues de terres dans le district de l'Ottawa, etc. M. La Fontaine s'opposa avec beaucoup de raison à l'adoption de l'adresse à ce sujet, qui serait à son avis une invitation à une émigration plus considérable une autre année. L'état de chose actuel, a dit ce monsieur, est la faute du ministère actuel. Il savait ce qui devait arriver, il devait être préparé.

« Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a mieux fait que le nôtre. Il a fait de bonne heure, des représentations au gouvernement impérial ; il a déclaré que le pays était trop pauvre pour nourrir un surcroît d'indigens comme celui que promettait l'émigration de 1847. Le gouvernement impérial a écouté ces représentations, et pas un émigré n'a mis le pied dans la Nouvelle-Ecosse. La même chose aurait eu lieu pour le Canada, si notre gouvernement avait eu la même prévoyance que celui de la Nouvelle-Ecosse. Mais, non, notre administration qui aurait dû prévoir ce qui est arrivé, ce que nous voyons aujourd'hui, n'a rien fait pour prévenir le mal. On ferme aux émigrés l'entrée des Etats-Unis. La presque totalité de ces malheureux va rester à Montréal ; ils sont à moitié morts ; ils ne peuvent travailler, et lors même qu'ils seraient en santé, il n'ont ni industrie, ni métiers, ni talens, ils sont incapables de cultiver la terre, il faudra donc que les citoyens se cotisent pour donner du pain à ces infortunés. Montréal aura donc l'hiver prochain, outre ses pauvres ordinaires, plusieurs milliers de ces émigrés auxquels il faudra procurer les premières nécessités de la vie ? Et ce sera pire en 1848. Lord John Russel est d'avis qu'il faut laisser subsister le système d'émigration volontaire que nous avons maintenant. Ce système sera-t-il profitable au pays ! Il faut nécessairement que l'administration provinciale fasse reconnaître au gouvernement impérial ce que pense le pays du système actuel d'émigration. On est sous une très-fausse impression, en Angleterre,

par rapport à l'état de notre pays. On s'imagine que nous avons un grand besoin d'ouvriers, qu'il nous manque des bras. Il est vrai que nous avons des forêts à défricher, mais sont-ce ces émigrés faibles, à moitié morts, et sans ressource aucune, qui peuvent cultiver ces terres et les exploiter ? Quant à nos travaux publics, nous ne manquons point d'ouvriers, et ceux que nous avons ici, ou qui nous viennent des Etats-Unis sont plus forts, plus robustes, plus en état de travailler que tous les émigrés qui arrivent chaque année sur nos rivages. Le gouvernement impérial ignore peut-être ces faits ; c'est à l'administration provinciale à l'en informer. J'espère qu'elle le fera. Si elle l'eût fait plus tôt, si elle l'eût fait il y a six mois, comme l'a fait la Nouvelle-Ecosse, le pays ne serait point dans l'état de consternation et d'appréhension où il se trouve aujourd'hui. »

Après quelques paroles de MM. Hall, Colville et Cayley, M. Cameron retira sa motion.

M. le procureur-général Badgley a dit mercredi en réponse à une question de M. Chauveau qu'il proposerait un bill pour payer les jurés et les constables dans le Bas-Canada.

### BULLETIN.

*Nouvelles locales.*—Pie IX.—Hôpital catholique de Berlin.—Assemblée générale des rongistes.—M. Guizot.—Grand dîner à MM. les curés de Paris.

Nous avons le plaisir d'annoncer que les Messieurs du Séminaire sont à peu près tous hors de danger. Avec du repos, nous espérons qu'ils se rétabliront promptement pour reprendre de nouveau leurs fonctions et venir en aide à leurs confrères.

—La maison religieuse des Sœurs Grises vient encore de perdre un de ses membres ; la Sœur Janet Collins, novice, est décédée le 16 du courant à l'âge de 20 ans et quelques mois.

—Messire Belcourt, missionnaire à la Rivière-Rouge, est arrivé à Montréal hier 19 du courant.

—Le teins frais que nous avons depuis quelques jours paraît devoir être favorable aux infortunés qui sont aux *Sheds*. La maladie a ces jours-ci bien diminué ses ravages parmi eux, et si cette température continue nous n'aurons plus à enregistrer les décès de 40 à 50 personnes par jour. D'ailleurs, l'état sanitaire de la ville s'améliore aussi beaucoup ; il n'y a que le faubourg Ste. Anne qui soit sous ce rapport un peu plus mal partagé que le reste de la cité.

—Le docteur Munro est dangereusement malade ; on n'entretient pas d'espoir de le sauver.

—La session parlementaire paraît toucher à sa fin et cependant que de choses à faire, que de bills à passer ! On ne croit pas que le Ministère amène le bill de l'Université sur le tapis ; c'est une question tant soit peu épineuse, et puis l'opinion publique à Montréal comme dans tout le Haut-Canada se prononce contre la mesure. Pour le bill des Municipalités, il passera durant la session et deviendra Loi. Ce sera de nouvelles peines pour les personnes peu instruites et de nouveaux embarras pour nos pauvres cultivateurs. Mais cela importe peu ; pourvu que la loi passe, c'est tout ce que l'on demande.

—Pendant que Pie IX, avec la hauteur de vues qu'il a montrée jusqu'à présent, s'occupe des réformes gouvernementales les plus graves et les plus sérieuses, il trouve le tems d'entrer par lui-même dans des détails d'administration qui le mettent à même de voir de ses propres yeux les abus et de les réformer efficacement. Un ouvrage publié récemment en anglais rapporte à ce sujet l'anecdote suivante :

« Un soir le Pape sort à pied, accompagné seulement d'un Prêlat de sa maison, il se rend à un asile ouvert pour les orphelins, sur la bonne administration duquel il avait conçu quelques soupçons. Au premier coup qu'il frappe à la porte de l'asile, le portier répond de l'intérieur qu'il est trop tard pour ouvrir, que les enfans sont à souper, qu'ils vont bientôt aller se coucher, et que l'on n'ouvre à personne à cette heure. — C'est le Pape qui vous ordonne d'ouvrir, lui répond-on du dehors. — A ces mots ce portier consterné se hâte d'ouvrir, et voulait courir, pour avertir dans la maison, mais le Pape le retient et fait venir le directeur de l'établissement. — Conduisez-moi, lui dit-il, au réfectoire des enfans. — Arrivé au réfectoire, le Pape goûte le pain et le vin servis aux enfans ; puis se tournant vers le directeur : à partir de demain, lui dit-il sévèrement, ayez soin que la nourriture de ces pauvres-

enfants soit ce qu'elle doit être; et souvenez-vous que j'ai l'œil ouvert sur vous.—Il se retira aussitôt après avoir donné cet avertissement qui sans doute dut suffire à celui qui l'avait reçu."

—L'hôpital catholique de Berlin vient de s'enrichir d'une belle chapelle où un aumônier célèbre l'office divin. Elle est très-assidûment fréquentée par des personnes appartenant aux plus hautes classes de la société catholique de Berlin, qui avaient de la peine à trouver place dans l'église paroissiale et prévotale de Ste. Hedwige, habituellement encombrée par la foule. Les besoins de la population catholique de Berlin rendent de plus en plus urgente la construction d'une seconde église dans cette capitale.

—Une assemblée générale des rongistes était indiquée pour le 25 mai à Berlin. Soit qu'elle n'ait pas eu lieu ou qu'elle n'ait produit aucun résultat, les journaux de Berlin n'en ont pas encore parlé. L'on sait seulement qu'il a été procédé à l'élection d'un second prédicant pour la communauté de Berlin, et que le choix est tombé sur un nommé Böck, venu de Bavière. Un tout autre candidat avait été proposé par Ronge qui, dans sa lettre de recommandation adressée au directeur des rongistes de Berlin, disait en propres termes: *Que son protégé s'accommoderait en toutes choses aux volontés du directeur; qu'il adopterait toutes ses idées, et que toujours et en tous points il exécuterait tout ce qu'il jugerait à propos de lui prescrire.* Voilà ce que promettent des hommes qui se disent restaurateurs de la liberté de conscience, et prétendent à la gloire de briser le joug de Rome.

Du reste, et comme on paraît avoir peu d'espérance de voir le soi-disant concile réunir un certain nombre de rongistes purs, il a été décidé que chacun pourrait s'y présenter, y prendre séance et exprimer son vote, sans mandat aucun, et sans même s'être agrégé à la congrégation dissidente. C'est par ce moyen que l'on compte pouvoir jeter de la poudre aux yeux du public, et se faire passer pour une importante association.

Le comte de Murveld ayant présenté à la diète des Etats réunis une pétition aux fins qu'il soit défendu aux rongistes de se dire *germano* ou *christo-catholiques*, la *Gazette ecclésiastique catholique* s'est empressée de protester contre cette pétition, en priant la diète de déclarer son incompetence en pareille matière. Cette feuille, très-bien informée de tout ce qui concerne le rongisme aux abois, vent, avec raison, détourner de lui tout ce qui pourrait le moins du monde avoir l'apparence de persécution.

PARIS.—La séance de la Chambre des Députés, du 5 mai, a été marquée par un incident assez curieux où M. Guizot, aux applaudissemens de la Chambre, a loué les Jésuites, quoique Jésuites. Le ministre répondant à M. Billault, et rendant compte de la conduite du gouvernement à l'égard des puissances étrangères, en est venu à parler de la Chine:

—L'honorable M. Billault, dit-il, a fait bon marché de nos négociations en Chine, il s'est mépris sur la nature et l'importance des instructions adressées par le gouvernement au sujet des Chinois chrétiens. Le gouvernement a toujours voulu protéger le libre exercice de la religion en Chine. L'honorable préopinant nous a dit que l'on n'allait pas chercher des protectorats si loin; On ne va pas les chercher, on les prend quand ils se présentent, et on ne les répudie pas. La protection des Chinois chrétiens, depuis près de deux siècles, appartient essentiellement à la France. (Agitation à la gauche.—L'orateur est interrompu par M. Isambert et quelques autres.)

—M. Guizot.—Ceux qui m'interrompent sont bien peu au courant des faits! Les honorables membres ignorent que presque tous les grands travaux qui ont été faits en Chine sont l'ouvrage des Missionnaires français.

—Une voix à gauche.—C'étaient des Jésuites!

—M. Guizot.—(Avec un geste brusque et une parole toute d'élan.) et que m'importe que ce fussent des Jésuites! A cette distance, en Chine, en présence de la persécution et du martyr, je ne connais pas de sectes, je ne connais pas de Jésuites, je ne vois que des chrétiens. (Vives acclamations.)

—Nous avons repris, par la mission de M. de Lagrénée, des le pro

lectorat ancien que la France exerçait en faveur des chrétiens, protectorat que le malheur des tems nous avait fait abandonner. Par la nouvelle négociation, ce protectorat est sanctionné d'une manière efficace. Nous avons repris les églises abandonnées, nous les avons rouvertes aux Chinois chrétiens.

—« Est-ce que vous croyez que cette œuvre de protection et de liberté ne valait pas à elle seule une telle mission? Est-ce que vous viendrez dire que les cinq millions qu'aura coûté la mission, taxée par vous d'inutilité, sont trop pour protéger les cinq à six cent mille Chinois chrétiens dispersés dans tout l'empire? (Interruption et dénégation à gauche.)

—M. Guizot.—Je répète aux honorables membres qui m'interrompent qu'il y a cinq ou six cent mille chrétiens en Chine.

—M. Isambert.—Non, Monsieur.

—M. Guizot.—Je suis obligé de dire à l'honorable M. Isambert que les rapports que j'ai reçus et les renseignements que j'ai recueillis me paraissent plus concluans que ses dénégations."

—M. le ministre de la justice et des cultes a donné le 10 juin un grand dîner à MM. les curés de Paris. C'est la première fois que tout le corps pastoral de la capitale s'est trouvé ainsi réunis à la table de M. le garde des sceaux.

Outre MM. les curés, les seuls membres du clergé invités à ce dîner étaient M. l'abbé Montès, aumônier des prisons; M. l'abbé Cœur, professeur à la Faculté de Théologie, et M. l'abbé Grivel, aumônier de la chambre des pairs.

—Décès à Montréal durant la semaine:

Hommes	- - - - -	121
Femmes	- - - - -	118
Total		239

dont 76 émigrés qui joints à ceux morts aux abris font 240 émigrés et 163 citoyens.

Grand total 403 personnes.

P. S.—Au moment où nous mettons sous presse, la malle d'Europe du 4 arrive à Montréal.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—Le révérend M. Paisley, qui a été quelque tems malade, assista hier aux exercices des élèves de l'hôpital général. *Canadien.*

ITALIE.

—On écrit de Modène, 3 juin, à l'*Ami de la Religion*:

« Notre ville est toute joyeuse de posséder dans ses murs non-seulement la famille royale qui arrive de Reggio où elle a passé tout le mois de mai, mais encore deux de nos princesses avec leurs augustes époux, le comte de Chambrod et l'infant don Juan d'Espagne. Toute la ville est heureuse de recevoir ces deux illustres princesses dont elle aime à rappeler la piété et la bienfaisance, et de saluer pour la première fois le jeune prince que sa naissance extraordinaire fit nommer *Dieudonné*. Ce matin toute la cour a suivi la procession générale du très-saint Sacrement. Les hôtes augustes de notre famille royale s'étaient placés au balcon du palais épiscopal pour voir passer le religieux cortège, et dans la tribune de l'évêque pour recevoir à la cathédrale la bénédiction du St. Sacrement. Une magnificence extraordinaire a été déployée pour cette solennité. Les façades des maisons étaient couvertes, comme de coutume, de riches tentures; le pavé semé de fleurs; et de plus, d'immenses toiles étaient tendues au-dessus des rues que parcourait la procession. Ce surcroît de pompe extérieure avait aussi pour but de fournir du travail à la classe ouvrière qui souffre de la cherté des vivres. Heureusement la disette est aujourd'hui moins grande, grâce à la quantité de céréales que le duc régnant a fait acheter, et aux belles apparences de la prochaine récolte. »

FRANCE.

—On écrit de Mehun-sur-Yèvre:

« Il y a quelques tems, un prêtre, cheminant à pied, se rendait de Sancerres à Joux. Entre Jussy et Préezy, il entendit des cris de détresse qui partaient de l'autre côté de la haie qui bordait le chemin. Le prêtre s'ouvrit, comme il put, un passage à travers la haie épineuse, et, apercevant une carrière à quelque distance de là, il y courut à toutes jambes.

« Arrivé en cet endroit, que voit-il? Trois infortunés luttant contre une mort affreuse et dont deux étaient presque entièrement enfouis sous une masse de terre et de pierres qui s'étaient écroulées sur eux. Sans plus hésiter, le pasteur jette à bas soutane et chapeau à trois cornes, et le voilà à l'œuvre.

Ce ne fut qu'après deux heures de travail qu'il put parvenir à reti-

rer de leur prison les membres plus ou moins contusionnés de ces malheureux qui pouvaient à peine se soutenir sur leurs jambes. Les abandonnant pour quelques instans, il court aux maisons les plus voisines pour demander du renfort.

« A la vue de ce prêtre inconnu, haletant, on s'assemble, on accourt au lieu du désastre. Chacun alors reconnaît les trois ouvriers, qui sont transportés au village de Prêcy. Là, le prêtre s'informa des parens des trois hommes; on lui répondit qu'ils étaient de la Marche: « Eh bien! dit-il, soyons nous-mêmes leurs parens et prenons-en soin, voilà vingt francs, allez chercher un médecin à Sancerques. »

« Ce n'est pas qu'après avoir acquis la certitude que ses trois protégés étaient hors de péril et que rien ne leur manquerait, que le digne prêtre reprit sa route.

« Maintenant, quel était ce prêtre? M. l'abbé B..., ancien curé d'Argy. »

#### ÉTATS-UNIS.

On lit dans le *Propagateur Catholique*:

« *Diocèse de New-York.*—Le dimanche de la Trinité, Mgr. l'évêque de New-York a donné la confirmation dans sa cathédrale à deux cents personnes. Le même jour le Prélat a posé la première pierre d'une nouvelle église à Williamsburg. »

« *Diocèse de Boston.*—Le 2 juin, Mgr. l'évêque de Boston a donné la confirmation, dans l'église cathédrale de Ste. Croix, à cinq cent vingt personnes. Dans le nombre étaient environ soixante adultes qui pour la plupart étaient des Protestans convertis. »

« *Diocèse de Cincinnati.*—Le dimanche de la Trinité, Mgr. l'évêque de Cincinnati a donné la confirmation le matin, dans l'église de la Trinité à quatre-vingt-cinq personnes, et le soir, dans son église cathédrale, à cent cinquante-cinq personnes. Dans le nombre de ceux qui ont été confirmés, se trouvaient plusieurs Protestans convertis à la foi catholique. »

« *Diocèse de Vincennes.*—Le 30 mai, Mgr. l'évêque de Vincennes a conféré l'ordre sacré de la prêtrise au Révd. François Guesse, appartenant à la société de Ste. Croix, établie au Mans, en France, et qui a plusieurs établissemens en Amérique. »

« *Diocèse de Chicago.*—Le dimanche de la Trinité, Mgr. l'évêque de Chicago a confirmé cent vingt-six personnes dans l'église de Belleville, et le jour de la Fête-Dieu il a confirmé soixante-trois personnes à Kaskaskia. Quelques jours auparavant, le Prélat avait administré le même sacrement à Alton, et à Quincy. Dans toutes ces localités, au nombre des confirmés se trouvaient plusieurs Protestans convertis. »

« *Diocèse de St. Louis.*—Le 29 mai, Mgr. l'évêque de St. Louis a conféré l'ordre sacré de la prêtrise, dans son église cathédrale, à MM. Patrick Ward, Jean O'Hanlon et Jacques Doggan. »

#### NOUVELLES DIVERSES.

##### CANADA.

*Emigration.*—Une grande excitation règne en ce moment en cette ville au sujet des émigrés. La majorité des citoyens alarmés du progrès de la maladie et craignant pour la santé publique désire l'établissement d'un Lazaret dans l'île de Boucherville. La commission nommée par le gouvernement résiste aux vœux des citoyens parce qu'elle croit que le danger n'est pas imminent, et que l'établissement d'un Lazaret à Boucherville aurait de grands inconvéniens contre lui, etc. Une grande assemblée des citoyens a eu lieu mardi soir afin de protester contre la conduite de la commission et faire voir la nécessité urgente d'établir un refuge loin de la ville pour recevoir les émigrés et prévenir l'épidémie dans Montréal.

L'assemblée de mardi était très-nombreuse et sous la présidence de son honneur de maire.

Les résolutions désapprouvent l'érection de *Sheds* à la Pointe Saint-Charles, ainsi que l'usage d'entasser les émigrés sur les steamboats, la fermeture du canal de Lachine à une époque aussi inopportune, et elles recommandent l'établissement d'un lazaret au-dessous de la ville, soit dans les îles de Boucherville, Bourdon ou Ste. Hélène.

Une députation nommée à cette assemblée s'est rendu hier auprès du gouverneur général pour lui communiquer ces résolutions. Son Excellence a répondu qu'elle prendrait ce sujet en sa sérieuse considération. *Revue.*

*Estime supplémentaire pour 1847.*—Hier soir M. Cayley a présenté à la chambre un compte supplémentaire de certaines dépenses du gouvernement du Canada pour l'année 1847, aux-quelles il est nécessaire de pourvoir; cet estimé s'élève à la somme de £91405 7s.; le Haut-Canada y figure pour une somme de £60,950 et le Bas-Canada aura le tiers restant pour améliorations, paiement d'arrérages, etc.

Il y a une somme de £2000 portée pour les chemins des Caps et £2611, pour ceux de Métis et de Matane dans le district de Québec. £500 accordés au collège de Lennoxville, dans les townships £125 au collège de l'Assomption £100 au collège de Joliette. £200 de pension à la Dame de feu le Juge Vallières de St. Réal, £50,000 pour le canal Welland et £10,000 pour le canal de Lachine. *Idem.*

—L'Union le premier steamer transatlantique français parti de Cherbourg le 22 juin, est arrivé à New-York le 8 juillet, après une traversée de 15 jours et quelques heures. Il n'a rien apporté de neuf d'Europe. *Idem.*

—La motion de M. Boulton pour faire transférer le Siège du Gouverne-

ment de Montréal dans le Haut-Canada, a été rejetée mardi soir, par une majorité de 41 contre 12.

—Les fameux voleurs du printemps dernier, James Crow et Nowlan, qui ont tiré du pistolet sur M. Coffie le shérif qui voulait les arrêter viennent d'être condamnés au pénitencier pour la vie. *Idem.*

—Hier 15 juillet il y avait aux *Sheds* 1500 malades; 23 sont morts dans la journée. *Idem.*

—Mardi il y avait à la Grosse-Isle treize bâtimens apportant 4,950 passagers, sur lesquels 434 sont morts. A bord de l'un d'eux, 550 passagers il en est mort 136, et tous les autres sont malades, faibles ou indisposés. *Canadien.*

—Le *Journal de Québec* nous est parvenu sous un format beaucoup plus agrandi et amélioré sous tous les rapports. Les propriétaires de ce journal méritent bien l'encouragement public pour les efforts constants qu'ils font pour rendre leur papier intéressant, et quiconque sait lire et aime à savoir quelque chose sur l'avancement de son pays, doit nécessairement s'abonner au *Journal de Québec*, dont voici l'article éditorial du 15:

« Nous venons accomplir la promesse que nous avons faite, il y a de cela quelques mois, de faire des changemens et des améliorations importantes à notre feuille, sans pourtant les spécifier.

« On se rappellera comment et sous quelles circonstances le *Journal* a commencé dans l'automne de 1842. Pendant six mois nous avons donné à nos lecteurs que deux numéros par semaine sous le format des feuilles parisiennes; c'était beaucoup cependant, car nous étions jeunes et sans moyens. Mais ces six mois écoulés, malgré la lutte naturellement inégale que nous avions à supporter avec d'autres publications plus anciennes, nous accomplissions une première promesse, et nous donnions trois numéros par semaine sous le même format. Deux ans plus tard, l'encouragement avait été suffisant pour nous permettre d'agrandir le *Journal* au format qu'il a conservé jusqu'ici, et qui est celui de la plupart des autres publications de cette ville. Mais nous comprenions bien que ce n'était pas là la dernière limite de perfectibilité pour la presse périodique, et qu'il était encore possible de l'améliorer, et sous le rapport de la rédaction et sous le rapport matériel. Ces améliorations nous avons tâché de les faire graduellement, à mesure que le patronage public nous a permis de les faire. C'était pour mériter de plus en plus ce patronage et la confiance de nos compatriotes que nous avons créé, à grands frais, au *Journal*, une collaboration dans la métropole des sciences et des arts. Au moyen de cette collaboration régulière, non-seulement nos lecteurs connaissent les faits européens, mais encore ils ont l'appréciation des événemens, faite sur les lieux mêmes où ils ont eu lieu. Nous n'avons voulu choisir pour ce collaborateur que quelqu'un qui aurait un nom fait comme homme de lettre, et ce quelqu'un nous avons été assez heureux pour le trouver. La liste de nos abonnés qui croit rapidement de jour en jour, nous est une garantie qu'on nous sait gré de cette amélioration importante sous le rapport de la rédaction. Nous avons donné un exemple que nous ne serions pas surpris de voir suivre, quelque jour, par d'autres journaux: c'est une noble compétition, une compétition nécessaire, établie à l'avantage de la presse et encore plus à celle du public.

Aujourd'hui, comme on le voit, le *Journal de Québec* a laissé là le format que ses propriétaires regardaient, avec raison, comme une amélioration importante il y a deux ans, pour se vêtir du format des grandes publications européennes. Nous ne demandons rien autre chose pour ces nouveaux efforts que la continuation de l'encouragement progressif que notre publication reçoit incessamment; et pour prouver que nous avons coopéré en quelque chose à l'avancement du journalisme, tout en servant nos propres intérêts, nous désirons rappeler à nos compatriotes les progrès qu'a fait la presse périodique seulement depuis cinq ans. La compétition dans la presse est la meilleure garantie possible pour les libertés publiques; et celui qui désirerait posséder seul la pensée et le droit de la disséminer, serait un homme qui n'aimerait pas son pays et qui voudrait avoir le pouvoir de le sacrifier dans l'occasion. La multiplicité des journaux fait du bien au public sans nuire aux journalistes. D'ailleurs le nombre de ceux qui lisent augmente sensiblement, et nous ne perdons pas l'espérance de voir notre population tout entière lire et prendre part aux affaires publiques, à l'instar de la population américaine, si admirable sous ce rapport.

« Le fait que nous rédigeons des feuilles périodiques depuis sept ans, nous dispense de renouveler notre profession de foi, nos convictions de tout genre sont assez connues pour qu'il nous soit inutile de les répéter ici. Nous avons pu commettre bien des erreurs, et il est probable que nous en commettrons encore beaucoup; mais un sentiment nous soulage, c'est celui de ne nous être jamais trompé volontairement, de n'avoir jamais cédé à d'autre influence qu'à celle de la conviction et de la vérité, comme nous la comprenions. Quelquefois, si nous avons exprimé notre pensée avec un peu moins d'indépendance, nous nous serions fait plus d'amis personnels, et des amis utiles, mais, quelque désir que nous ayons d'avoir des amis, et nous espérons que nous en avons, nous avons pensé qu'il y avait quelque chose qui dans l'esprit du publiciste, doit avoir préséance sur l'amitié.

« Dans ce moment où une lutte nouvelle, une lutte grave commence, dans le Bas-Canada, nous sentons plus que jamais la nécessité d'augmenter l'importance et les forces de la presse libérale. Non-seulement il faut que

nous soyons tous unis, mais il faut encore que chacun des élémens qui nous constitueront se développe et s'améliore. Un peuple qui lit est un peuple fort. Nous voulons que notre peuple lise ; et pour l'amener à lire nous lui offrons des avantages qu'il ne trouverait assurément pas en Europe pour un prix si modique.

« Les haines, les animosités intestines se sont tuées devant la grande voix de la nécessité, et chacun est venu faire le noble sacrifice de ses rancunes et de ses convictions personnelles même sur l'autel de la patrie. Ce jour fut un beau jour pour nous. Mais il en est un autre qui ne peut pas être loin, et qui sera plus consolant encore ; c'est celui où l'ange du mal, acharné depuis longtems à notre ruine, sera précipité dans l'abîme pour n'en sortir jamais. Encore un peu de courage, encore un peu d'efforts et l'œuvre est consommée ; un peu plus d'organisation et d'entendement que par le passé, et la victoire est au pays sur ses ennemis.

« Qu'il nous soit permis de terminer cet article en vous remerciant vous tous qui nous avez aidé en quoi que ce soit, depuis cinq ans, dans la tâche difficile, dont le joug nous est léger, cependant, parce que vous l'adoucissiez sans cesse par la bienveillance et des paroles d'encouragement.

## FRANCE.

— Les poursuites contre M. E. de Girardin ont été autorisées par la Chambre des députés. Le rédacteur de la *Presse* sera donc traduit à la barre de la Cour des Pairs. L'attention publique était vivement excitée par cet événement, M. de Girardin, aurait-on, possède la preuve écrite du fait qu'il a articulé ; sa défense ne peut donc manquer de causer grand scandale. Les débats ont été fixés au 22 juin.

Sur tous les marchés de France, les grains avaient baissé sensiblement, et l'apparence de la récolte prochaine était magnifique sur chacun des points du pays.

Le 16 juin, un traité de commerce a été signé entre la France et le royaume de Naples ; aux termes de ce traité, les navires des deux nations seront exemptés de tous droits de tonnage ; le gouvernement napolitain permet l'exportation libre de toutes sortes d'huiles destinées à la France.

On parlait toujours d'un traité de commerce entre la France et la Grèce. — Le général Cavaignac rentre en France pour jouir d'un congé de convalescence, et il doit être remplacé au commandement de la subdivision de Tlemcen par le général Renault, qui sera lui-même remplacé au commandement de la subdivision de Mascara par le colonel Géraudon, du 56e. de ligne.

Nous recevons les journaux d'Alger du 15 juin. M. le prince de Joinville est rentré à Alger le 13. Il a dîné chez le gouverneur-général par intérim, et s'est rendu le là à la fête qui lui avait été offerte par M. le contre-amiral Rigodit. Un grand nombre d'officiers de marine, et toutes les notabilités civiles et militaires assistaient à cette fête, qui a été des plus brillantes. Les principaux chefs indigènes de la province d'Alger et du Titeri ont été reçus le 15 à bord du *Souverain*, par M. le prince de Joinville. En remerciement de la brillante réception que ces chefs lui ont faite dans sa tournée, le prince leur a donné de riches présents et leur a offert le spectacle d'un branle-bas de combat.

## ESPAGNE.

— En Espagne, le ministre de la justice a publié une circulaire par laquelle il ordonne de poursuivre tous les écrits ou journaux qui mettraient en doute les droits de la princesse Luisa-Fernanda (épouse du duc de Montpensier) à la succession de la couronne d'Espagne, droits garantis par la constitution, dit la circulaire. C'est là une déclaration importante, en ce qu'elle maintient un titre acquis à l'épouse d'un prince français, et qu'elle froisse la jalousie anglaise dans un de ses points les plus sensibles.

Dans l'arbitrage qu'il a prononcé entre la Grèce et la Turquie, l'empereur d'Autriche a imposé presque tous les sacrifices à la première, qui aura à faire des excuses à M. Mussurus, dure condition pour l'amour-propre hellénique.

— En Suisse, le mouvement radical poursuit ses progrès.

— En Belgique, enfin, le roi se rétablit, mais son cabinet se meurt. Une feuille ministérielle, le *Journal de Bruxelles*, annonce officiellement sa prochaine retraite, qui n'est différée que par le voyage de Léopold à Londres.

## MEXIQUE.

— On lit dans *l'Abeille de la Nouvelle-Orléans* : « Mexico est toujours pour nous la ville du mystère. Il ne nous en arrive que des bruits contradictoires. La capitale du Mexique est entourée d'une espèce de nuage que l'œil le plus clairvoyant ne perce jamais entièrement, et de ce nuage jaillissent de tems à autre des éclairs et des tonnerres qui semblent annoncer la tempête. Or jusqu'à ce jour la tempête n'a point éclaté, et l'on finit par s'habituer à croire qu'elle n'éclatera point. Il ne faut pas toutefois qu'une trop grande confiance nous expose à la recevoir sans y être préparé.

« C'est là sans doute la pensée qui a suspendu le départ du général Scott : il était encore à Puebla aux dernières dates, ralliant ses forces et attendant quelques nouveaux renforts ; c'est là du moins ce que disent les meilleurs renseignements. Il faut, pour expliquer ce retard, que le général en chef soit convaincu qu'il rencontrera, soit à Mexico même, soit avant d'y arriver, une forte résistance. Il a emporté assez vivement et Vera-Cruz et Cerro-Gordo, pour donner l'assurance qu'il eût marché sur-le-champ à Mexico, s'il avait eu qu'un simple coup de main dût le rendre maître de cette capitale. Il comprend d'ailleurs que dans la position où il se trouve actuellement, il ne faut rien risquer, rien donner au hasard. Lors de ses premières opérations, la victoire était fort désirable ; mais un léger échec n'aurait rien compromis ; aujourd'hui il pourrait tout remettre en question ; et le général Scott ne veut se présenter l'ennemi qu'avec la certitude de la plus complète de la vaincre. Avancé comme il est au cœur du Mexique, suivi de loin par les guérillas auxquelles le moindre avantage des Mexicains communiquerait audace et vigueur, il lui faut absolument une victoire ; il saura l'avoir : c'est là du moins notre impression.

« Si nous en sommes réduits aux hypothèses en ce qui touche notre armée, à plus forte raison est-ce le cas lorsqu'il s'agit de la situation de l'ennemi. La décision de l'élection présidentielle est-elle remise au mois de septembre, et les chances sont-elles toujours en faveur de Herrera ? ou bien, comme le prétendent quelques correspondances, Santa-Anna serait-il parvenu à reprendre son ancienne influence sur ses compatriotes ? Santa-Anna serait-il encore une fois dictateur ? Certes, ce dernier résultat ne serait point la péripétie la moins étrange de la tragi-comédie qui se joue au Mexique depuis tantôt un an. Comment ! cette homme qui, à son retour dans la capitale, a été accueilli par des huées et assailli avec des pierres par la populace, serait redevenu l'idole de ceux qui voulaient le lapider ? Est-ce probable ? Nous savons bien que le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable ; mais cela en vérité dépasserait toutes les limites du possible. Le retour de Santa-Anna au pouvoir suprême, ce serait un motif de plus de désespérer à tout jamais de cette agression si peu homogène et si misérable qu'on honore du nom de peuple mexicain.

« Après tout, bien que honteux pour les Mexicains et regrettable pour nous, cet incident donnerait, aux yeux de l'observateur désintéressé, un piquant attrait de plus au dénoûment vers lequel aspire notre gouvernement. Chargé encore une fois du salut de sa patrie, que ferait le « Napoléon du Nouveau-Monde ? » Aurait-il son Waterloo, et chercherait-il la mort au milieu de l'ennemi, comme l'essaya celui dont il a l'audace de prendre le nom ? ou bien se déciderait-il enfin à accomplir certaines promesses secrètes, au prix desquelles il a acheté son retour ? Voilà le curieux problème qui se présenterait désormais à résoudre.

## LE KNOT.

## CHAPITRE 16.

Suite.

— Vous arracher vos enfants ! s'écria Raphaël ; est-ce possible ?

— Quand je vous dis, Monsieur, que c'est à ne pas y croire. Il s'agit cependant d'un ordre de l'Empereur que l'on veut exécuter en ce moment. Oh ! ils sont vraiment sans entrailles dans ce pays-là.

Et en parlant de la sorte, cette femme, jeune encore et d'u ne douce physionomie, jetait autour d'elle des regards inquiets et presque égarés ; puis, s'avançant sur le seuil de la porte, elle considérait avec une sorte de stupeur le tumulte de la rue.

— Avez-vous quelque crainte pour votre famille ? reprit Raphaël.

— Je suis la plus malheureuse des créatures, s'écria cette femme en fondant en larmes. Figurez-vous, Monsieur, qu'à la suite de nos derniers malheurs, il m'ont enlevé mon mari, parce que, comme tant d'autres, il avait soutenu la cause nationale de tous ses efforts ; je l'ai vu partir, chargé de chaînes comme un malfaiteur, sans aucune espérance de le revoir jamais ; et je suis restée, seule, à demi-ruinée, avec un pauvre enfant de cinq ans qui ne connaîtra plus son père. Eh bien ! ceci n'est rien encore : l'Empereur veut aujourd'hui que tous nos enfants, soit-disant orphelins ou abandonnés, à la désignation de ses agents, soient immédiatement recueillis et transportés au fond de son empire pour y être élevés comme des Russes. Et il a encore le front, cet homme, de se donner des airs d'humanité ! Mais savez-vous ce qui arrive ? qu'on nous enlève aussi nos enfants, à nous malheureuses déjà frappées dans nos époux. Ils n'ont plus de père, nous dit-on avec une révoltante hypocrisie, et l'Empereur veut leur en servir. Mais leurs mères, Monsieur, que deviendront-elles ? N'est-ce pas leur donner le coup de la mort ? Oh ! plut à Dieu que mes yeux pussent se fermer avant de soutenir cet affreux spectacle.

— Calmez-vous, Madame, et reprenez courage : on vous aura sans doute exagéré les ordres de l'Empereur ; je veux bien croire que, sous prétexte d'humanité, on recueille tous les enfants orphelins ou véritablement abandonnés, parce que c'est toujours un moyen pour les Russes d'appauvrir le pays et de peupler leurs vastes déserts. Mais à coup sûr on respectera les droits sacrés de la famille.

— Ils ne respecteront rien, reprit cette femme d'une voix toujours désespérée, je le sais bien moi, puisque je les ai déjà vus à l'œuvre, hier et aujourd'hui.

Et elle s'éloigna de Raphaël, comme s'il lui devenait suspect pour avoir douté de la barbarie des Russes. Elle demeura quelques instans encore à considérer avec des signes de terreur le mouvement de la place et des rues adjacentes, où le peuple s'agitait en tumulte. Puis tout à coup, rentrant avec précipitation dans l'intérieur de la maison, elle s'écria d'une voix effrayante :

— Ils viennent ! ils viennent ! malheur à moi !

Et elle monta rapidement l'escalier qui conduisait à la chambre où son fils reposait encore dans son berceau. Raphaël et quelques domestiques de l'hôtel coururent vers la porte pour voir ce qui se passait au dehors. Mais des agens de police et des soldats se présentèrent aussitôt à eux et entrèrent dans la maison.

— Où est la maîtresse de l'hôtel, demanda le chef de cette troupe ?

Les domestiques montrèrent l'escalier et les agens y montèrent sans faire plus de questions, comme si, honteux de cette odieuse besogne ; ils fussent pressés d'en finir. Bientôt après on entendit des cris épouvantables, et l'on vit descendre la jeune femme, furieuse, échevelée, son enfant pressé dans ses bras, traînée elle-même par les agens.

—Non ! non ! s'écriait-elle, vous m'arracherez la vie, mais je ne vous livrerai pas mon enfant. Je suis sa mère, et votre empereur ne lui est rien ! C'est à moi de l'élever comme je l'ai mis au monde et nourri de mon lait. N'est-ce pas, mon cher petit, que tu ne veux pas quitter ta mère ? La quitter ! Il en mourrait, ce pauvre innocent. Oh ! mes chers Messieurs, je vous en conjure et j'embrasse vos genoux. laissez-moi, laissez-moi mon enfant !

Et la malheureuse mère, à deux genoux sur le carreau, les mains jointes, les yeux ruisselans et la figure bouleversée, demeurait ainsi dans l'attitude de la prière et du désespoir. Son jeune enfant, effrayé et pleurant, s'efforçait de se cacher dans ses bras.

—Allons, Madame, il faut en finir ; donnez-nous cet enfant, dit l'officier de police pour brusquer une scène qui le déconcertait.

Et il se mit en devoir de l'arracher à sa mère ; celle-ci d'abord lutta avec une inconcevable énergie pour repousser l'odieux ravisseur ; mais le voyant secondé par plusieurs autres agens et exténuée de ses propres efforts.

—Attendez ! attendez ! dit-elle en se dégageant avec un geste terrible, que je lui fasse mes adieux.

Eperdue alors et furieuse jusqu'au délire, elle presse, elle étroit son enfant de ses bras convulsifs jusqu'à ce qu'il demeure sans couleur et sans vie : et le jetant aux pieds des Russes épouvantés.

—Bourreaux ! leur dit-elle d'une voix farouche, emportez-le maintenant si vous voulez !

Un cri d'horreur s'échappe de toutes les bouches, et chacun reste immobile devant cet affreux spectacle. Mais la pauvre mère, comme si elle revenait à elle et qu'elle rencontrât par hasard le corps inanimé de son fils se précipite sur le cadavre, le prend dans ses bras, le réchauffe contre son cœur, et, avec d'interminables sanglots, s'écrie :

—Mon enfant ! pauvre enfant ! ils m'ont tué mon enfant !

Revenus de leur stupeur, les officiers de police entraînent alors cette infortunée, qui mourut quelques jours après dans un hôpital en répétant sans cesse : mon enfant ! ils ont tué mon pauvre enfant !

Raphaël avait hâte de se dérober à de tels spectacles, qu'il n'eût pu soutenir longtemps sans se trahir : d'ailleurs, vivement inquiet du sort de son aïeule, il voulait savoir ce qu'elle était devenue au milieu de cette désolation universelle. Il se mit donc en route malgré la rigueur de la saison, et après une journée de marche il arriva vers la fin du jour, à une demi-lieue de ses domaines. Il consigna son traîneau pour deux ou trois jours dans une hôtellerie au bas de la route, en disant que ses affaires l'appelaient dans l'intérieur du p.ys, et il partit seul et à pied. Il arriva aux dernières lueurs du crépuscule devant l'avenue du château de son aïeule. La grille était ouverte ; il entre en tremblant, car il croit remarquer partout des traces de dévastation. Des débris magnifiques et violemment abattus lui barrent le passage ; l'herbe croît dans les allées : aucun bruit dans les cours, pas de lumière dans les appartements : il se hasarde à appeler : personne ne répond, pas même les voix toujours vigilantes de ses chiens aux aguets ; il approche du château : vide et ouvert il parcourt successivement et à tâtons tous les étages. Les meubles brisés ou souillés jonchent les parquets ; des lambeaux de tenture pendent aux fenêtres ; des monceaux de paille remplissent les salons de réception, dont les cheminées sont couvertes de poteries, de marmites sales et rompues, et de tout le grossier attirail d'une caserne improvisée.

—Oh ! les Russes par ici, se dit Raphaël dans un profond abattement ; mais qu'ont-ils fait de ma pauvre mère, et ont-ils su respecter sa noble vieillesse, ces barbares ?

Il redescend dans la cour et se dirige vers une ferme voisine dont les habitants ont toujours été très-attachés à sa famille et auprès desquels il espère obtenir les renseignements qu'il désire et qu'il appréhende tout à la fois de recevoir. La nuit est venue : il frappe à la porte de la rustique maison : le fermier vient lui ouvrir.

—Pouvez-vous abriter un voyageur pour la nuit ? demande Raphaël.

—Entrez, Monsieur, répond le paysan, c'est le froid seul qui nous fait fermer notre porte : elle est d'habitude toujours ouverte pour tous ceux qui ont besoin d'un souper et d'un gîte.

Raphaël entre sans se faire reconnaître, et s'assoit devant un grand feu où la maîtresse du logis prépare le souper. Le fermier se place à l'autre coin du foyer et attend tranquillement les questions de son hôte.

—Je croyais, dit Raphaël en déguisant sa voix, que le château était habité : je comptais, en passant, m'y arrêter pour quelques affaires. Pourriez-vous me dire ce qu'est devenue la vénérable dame qui y faisait sa résidence ?

La physionomie du paysan se rembrunit aussitôt, comme si l'on venait d'aborder un sujet pour lui pénible et douloureux.

—Notre bonne maîtresse, répondit d'un voix émue, est allée dans un monde meilleur, recevoir la récompense de ses grandes vertus.

—Quoi, morte ! s'écria Raphaël.

—Oui, morte ! et pas de vieillesse, encore !

—Mon Dieu ! que lui est-il donc arrivé ? reprit Raphaël d'un air consterné.

—Si vous avez connu cette noble dame, reprit le paysan, vous savez quel était son courage. Or, les Russes ayant envahi son château, elle voulut protester contre leurs violences et demander de quel droit on s'emparait ainsi de sa demeure. Parce que, lui dit-on, le Gouvernement veut punir la rébellion de votre petit-fils, qui est en ce moment poursuivi comme un traître : la courageuse dame répondit aussitôt que c'était elle qui avait élevé son petit-fils et qu'elle ne lui avait inspiré que des sentiments dignes d'un gentilhomme polonais. Ces mots attirèrent sur elle toute la fureur des Russes, qui, après l'avoir livrée au knout, la jetèrent mourante hors de sa propre demeure. Elle rendit le dernier soupir sur la route même, dans les bras de ses gens, qui lui cherchaient un asile.

—Quelle révoltante atrocité, s'écria Raphaël d'une voix frémissante : ne pas respecter même les cheveux blancs de la vieillesse.

—Ni cheveux blancs, ni cheveux blonds : ils ne font grâce à personne. Croiriez-vous, Monsieur, qu'il y a environ trois mois que nous avons vu passer ici un seigneur voisin, le comte Bialewski, que l'on conduisait avec sa fille dans leur infernale Sibérie : Eh bien, la jeune comtesse, créature plutôt du ciel que de la terre, avait subi publiquement, à Varsovie, le supplice du knout : ils avaient eu le courage de déchirer à coups de fouet ses membres délicats : Concevez-vous une pareille infamie ?

Les paroles expirèrent sur les lèvres indignées de Raphaël, et des larmes qu'il contenait avec peine depuis un moment, jaillirent violemment de ses yeux. Le fermier, surpris d'une si vive émotion fixait sur lui ses regards étonnés.

—Mon ami, reprit Raphaël en sortant de son accablement, j'ai connu tous ceux dont vous me parlez, ils furent et ils sont encore mes meilleurs amis, ne soyez donc pas surpris de ma douleur et de mes larmes. Il est du reste inutile que je vous dise mon nom, il ne pourrait que vous compromettre si j'étais moi-même découvert.

Il fit alors répéter à ce loyal serviteur de sa famille tout ce qu'il avait appris sur le sort de *Mosa* et de son père, mais il ne put recueillir que des détails grossis par la rumeur publique et qui navrèrent son cœur.

(A continuer.)

## EXERCICES LITTÉRAIRES DE COLLÈGES.

### COLLÈGE DE ST. HYACINTHE.

Les exercices littéraires du collège de St. Hyacinthe auront lieu le 20 et le 21 du courant, en quatre séances. Les séances du matin commenceront à 8 heures, et celles de l'après-midi à 1½ heure. On distribuera des billets d'admission, avec la même restriction que les années précédentes.

La rentrée des classes aura lieu le 13 de septembre.

JOS. LAROCQUE, PRÉ. S.

St. Hyacinthe, 9 juillet 1847.

### COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.

L'examen public du collège de l'Assomption aura lieu le 27 et 28 du courant, en quatre séances. Les exercices commenceront à huit heures du matin et à une de l'après dîner. Les parents des enfans et les amis de l'éducation y sont spécialement invités. Les vacances commenceront immédiatement après la dernière séance.

J. B. DUPUY, PRÉ. S.

L'Assomption, le 12 juillet 1847.

UN INSTITUTEUR serait prêt à prendre une situation. S'adresser à l'Evêché de Montréal.—9 juillet.

M. ROMUALD TRUDEAU, APOTHIKAIRE, a transporté son établissement au numéro 106 au numéro 111 au coin des rues St. Paul et St. Jean-Baptiste. Montréal, 20 mai 1847.

## AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

M. E. R. FARRÉ, libraire.	Montréal.
D. MARTINEAU, prêtre, vicaire.	Québec.
F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège.	St. Anne.
VAL GUILLET.	Trois-Rivières.
PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, PRÊTRE, ÉDITEUR.	
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU IMPRIMEURS.	